

Intéressement 2017-2019

Sauvons le pouvoir d'achat des salariés

Cette année encore, FO Énergie et Mines s'est installée à la table des négociations de la définition des critères annuels de l'intéressement, dispositif de rémunération variable et aléatoire lié à la performance collective de l'Entreprise.

Les 1^{ers} échanges, basés sur des indicateurs proposés par la Direction, ne furent pas concluants.

FO Énergie et Mines a revendiqué :

- des critères objectifs, mesurables et atteignables ;
- des critères, certes collectifs, mais pour lesquels la contribution individuelle de chacun a du sens ;
- la reconnaissance de l'implication des salariés à la hauteur des résultats avec :
 - une augmentation du montant moyen de l'intéressement.
 - l'augmentation des mesures d'abondement.

SIGNE OU NE SIGNE PAS ?

FO Énergie et Mines a obtenu :

- la réécriture de certains critères dont l'atteinte de l'objectif 100 % devrait être accessible, sauf pour le critère commun avec GRDF sur la sécurité, uniquement basé sur les résultats et insuffisamment orienté sur la prévention ;
- l'intégration de la prime exceptionnelle de 400 € versée en mai 2017 au dispositif d'abondement à destination du PERCO. Ainsi, pour 400 € volontaires versés sur le PERCO, l'abondement sera de 160 €.



Au final, l'édition 2017 de l'accord intéressement est loin d'être satisfaisante.

L'intéressement versé aux salariés n'est pas une obligation pour l'employeur. **En cas de non-signature** par les organisations syndicales représentatives, **l'entreprise peut décider de verser, ou de supprimer, tout simplement ce dispositif.**

Au regard des attaques croissantes et multiples faites aux mesures salariales et à la reconnaissance des salariés, FO Énergie et Mines a décidé de signer, le 30 juin dernier, l'accord intéressement et l'avenant sur l'abondement.

Entre 0 € et un intéressement moyen de 2200 €, FO Énergie et Mines a choisi la préservation de votre pouvoir d'achat.